



Vienne, le 14 juin 2017

**Compte rendu**  
**de la réunion du Bureau exécutif à Vienne**  
**le 7 juin 2017, 15 h 45 à 19 h 30**  
**Ministère fédéral de l'Agriculture, de l'Environnement, des Eaux et**  
**des Forêts, Marxergasse 2, 1030 Vienne**

La Présidente BUSETTI ouvre la réunion à 15 h 45. Elle présente les excuses de Franz BACKKNECHT, l'hôte prévu, qui est absent pour cause de maladie et transmet les meilleurs vœux de celui-ci. La Présidente remercie l'équipe du CIP-IRV, à savoir le Secrétaire général Christian JABOREK, l'interprète et traductrice Sonja SCHNITZER ainsi que l'assistante Gerlinde SCHNEIDER de leurs travaux courants tout au long de l'année.

C'est pour plusieurs raisons que cette réunion du Bureau exécutif a lieu juste maintenant, au mois de juin : il faut notamment préparer la participation aux réunions du groupe de travail « vin » de COPA/COGECA le 21 juin et en octobre 2017 ainsi que l'Assemblée générale en janvier 2018 en Suisse.

L'engagement du CIP-IRV au sein de COPA/COGECA a brusquement modifié les travaux. Le CIP-IRV est devenu visible au public ; l'engagement nécessite une présence permanente ainsi qu'un nombre fortement accru de missions et de participations aux réunions, avec tous les travaux en amont et en aval, y inclus l'élaboration de comptes rendus, les traductions, les avis immédiats, etc. Afin de pouvoir maîtriser ces charges, il faut mener des entretiens et prendre des décisions au niveau du CIP-IRV. Dans ce contexte, la Présidente propose que les tâches soient à l'avenir réparties également sur les Vice-présidents et d'autres membres du Bureau exécutif ou des délégués. A ce sujet, il faut pourtant préciser qui devra supporter les coûts en vue des différents intérêts.

- 1. Projet COST 2021 sur les maladies du bois – planification et coordination de la recherche en coopération avec la pépinière viticole**  
**Rapport sur les activités prévues – réunion à Reims en juillet 2017**  
**(Rapporteuse : Erika Busetti)**

Dans le cadre de la réunion de Reims, COST devra adopter un protocole sur la production de porte-greffes. La filière devrait être représentée à cette conférence, notamment pour empêcher que des dispositions impraticables soient adoptées à la conférence finale prévue à Bologne.

Le CIP-IRV a déjà participé aux conférences COST qui se sont tenues à Valence et ensuite à Varsovie. Plusieurs pépiniéristes ont déjà accepté de s'intégrer à ce projet de recherche – p.ex. Olivier ZEKRI de la pépinière viticole Mercier qui a cependant proposé officiellement que le CIP-IRV, en tant que représentation internationale de la filière, devrait également participer directement. Comment le CIP-IRV peut-il / devrait-il réagir ? Lors de la conférence à Reims, on n'aura pas encore voix au chapitre ; c'est seulement à la réunion suivante à Bologne que les praticiens de la pépinière viticole seront entendus. A titre de préparation, nous devrions néanmoins être présents à Reims.

Le Vice-président GUILLAUME indique qu'en France, la viticulture est en baisse générale et que la qualité est également en déclin. Souvent, dans la discussion publique, c'est la prétendue mauvaise qualité des vignes qui est tenue responsable de ce développement.

En Espagne, dans la région de Valence, un comité a été mis en place autour du chercheur et professeur ARMENGOL de l'université de Valence qui est en train d'élaborer un catalogue de « bonnes pratiques agricoles » pour la production de porte-greffes en visant notamment les maladies du bois (but : l'élaboration de lignes directrices pour des mesures non obligatoires).

La Présidente BUSETTI résume comme suit : le CIP-IRV devrait au moins fournir une réponse officielle et si possible, quelqu'un devrait le représenter à la réunion à Reims. Si un membre du CIP-IRV s'est déjà inscrit, alors cette personne pourrait se charger de cette mission.

Le Vice-président SARTORI se prononce en faveur d'une attitude proactive. Il ne faut pas tout refuser, mais il faudrait jouer un rôle actif et demander des preuves scientifiques pour certaines recommandations. Dans ce contexte, il faudrait aussi prendre en considération les sensibilités différentes des variétés.

Le Vice-président GUILLAUME s'est déjà inscrit. Il se déclare prêt à représenter le CIP-IRV lors de cette conférence. Il faudra en informer le COST par écrit. Parallèlement, il faudra demander la transmission du compte rendu à l'issue de la conférence. La Présidente BUSETTI participera elle-même à la conférence suivante à Bologne.

## **2. Rapport sur la réunion dans le cadre de l'AREV en octobre 2016 à Lyon (Rapporteur : P.M. Guillaume)**

A titre d'introduction, l'information actuelle suivante sur *Xylella fastidiosa* est présentée qui date de la veille : selon le ministère de l'agriculture français, on a détecté à Majorque des plantes de raisins de table présentant des symptômes. Par la suite, les îles Baléares ont été déclarées zone de quarantaine. En République tchèque, on a également déclaré la présence suspectée de la maladie chez la variété Phénix. Dans les deux cas, il reste à déterminer la sous-espèce, donc la souche précise.

Quant à la réunion de l'AREV à Lyon :

La conférence a réuni des représentants de différentes autorités, comme EFSA, INRA, etc. Chez l'AREV, c'est actuellement le chaos qui règne ; tous les mandataires ont démissionné, on ne sait pas quel sera l'avenir de cette organisation. Monsieur GROSSMANN (de l'Alsace) est passé de l'AREV à l'OIV.

Les résumés des présentations de la conférence peuvent être consultés sur le site web : [www.arev.org](http://www.arev.org).

Voici les sujets traités à Lyon :

- On a présenté des travaux sur la lutte contre diverses maladies, notamment les traitements contre les vecteurs correspondants. Dans ce contexte, il y a des tensions bien connues avec les exploitations biologiques.
- Technologies de contrôle avec utilisation de drones.
- Nouvelles réglementation de l'UE avec classification des maladies végétales selon leur gravité ; réorganisation du régime du passeport phytosanitaire ; laboratoires de référence.
- Evaluation du risque de FD pour la santé des plantes ; les prévisions montrent une croissance exponentielle du nombre de cas dans les régions concernées.

### **3. Sujets à présenter dans le cadre des futures réunions de COPA/COGECA, contributions aux débats ou motions de tous les Vice-présidents**

Le Vice-président SARTORI suggère de demander au niveau de COPA/COGECA que les producteurs soient tenus de maintenir le bon état de leurs surfaces et d'augmenter les subventions correspondantes.

Dans ce contexte, la Présidente BUSETTI mentionne l'observatoire phytosanitaire de COPA/COGECA et explique que l'on a déjà envisagé de prendre contact avec cet organisme. Le Bureau exécutif est prié de prendre position à ce sujet.

La Présidente BUSETTI propose qu'à l'avenir, d'autres membres du CIP-IRV (membres du Bureau exécutif – délégués) participeront, à tour de rôle, aux réunions de COPA/COGECA.

Approbaton générale.

#### 4. Situation actuelle de la FD – rapports des pays membres

La propagation de la maladie avance dans toutes les régions. Partout, les rapports sont préoccupants.

Initialement, l'AREV était censée prendre des mesures ultérieures. Mais étant donné qu'il n'existe actuellement pas de secrétariat, il n'y a pas d'avis officiels.

En Italie, c'est uniquement dans les régions du Nord que l'on a enregistré ces dernières années une croissance et un élargissement de la viticulture. Dans les régions prospères avec une organisation efficace des travaux, on porte un grand intérêt au maintien du bon état de santé des parcelles. Dans d'autres régions dans lesquelles le vignoble est en recul et qui se développent vers l'extensification – y inclus l'introduction de modes de production biologiques – les problèmes s'intensifient.

#### 5. Dégâts causés par le gel tardif – rapport sur la situation, impact sur la pépinière viticole

L'Allemagne informe sur des dommages importants occasionnés par le gel dans la viticulture – 20 % à 30 % en moyenne. On n'attend pas d'impact direct sur la pépinière viticole. La politique a annoncé des aides, mais les décisions n'ont pas encore été prises. En ce qui concerne la demande, la part des vignes à haute-tige s'élève toujours à 20 %.

En Autriche, les dégâts étaient beaucoup moins importants que l'année précédente. Néanmoins, l'Autriche enregistre déjà la cinquième récolte de vin successive qui reste inférieure à la moyenne. La demande de plants de vigne est soutenue.

En Espagne, environ 50 000 ha dans le nord du pays étaient touchés par le gel tardif. Pourtant, c'est la sécheresse qui a des effets beaucoup plus importants. En ce qui concerne la vente de vignes, la dernière campagne était très mauvaise ; 30 % de la production reste invendue. L'action de subvention de l'Union européenne est mal administrée. Dans la région Castille-La Manche, on a réalisé des arrachages étendus.

En France, le gel a causé des dommages très importants dans l'ensemble des régions. Dans la viticulture, on attend une perte de revenus de plusieurs milliards d'euros. La pépinière viticole sera par la suite notamment touchée par le manque de solvabilité des viticulteurs. A cause de la perte de récolte, certains viticulteurs ne planteront pas l'année prochaine et ne seront donc pas clients de la pépinière. De plus, il y avait des retards dans le versement de subventions par FranceAgriMer ce qui a eu pour conséquence que les viticulteurs concernés ont reporté les nouvelles plantations à la campagne suivante.

L'Italie a enregistré des dégâts causés par le gel dans toutes les régions, à l'exception de l'extrême sud. On attend une baisse de la production de 12 %. De plus, la sortie de grappes paraît inférieure à celle de l'année dernière. Les prix du vin ont déjà augmenté. La vente des plants de vigne n'était pas

optimale ; on suppose que 10 % des vignes devront être stockées en chambre froide. En Italie, le régime d'attribution des nouveaux droits de plantation ne fonctionne pas du tout.

## **6. Rapports techniques dans le cadre de l'Assemblée générale 2018 en Suisse**

La Présidente Busetti invite à fixer un certain cadre thématique pour l'organisation et la préparation des présentations techniques par nos amis suisses. Les sujets suivants sont avancés :

- variétés résistantes
- ESCA
- nouvelles maladies de vigne

La date prévue pour l'Assemblée générale en Suisse est le 23 janvier 2018.

## **7. Rapport d'activité et rapport financier actuels**

### **a. COPA/COGECA – activités et perspectives financières**

La première planification s'est basée sur l'hypothèse de deux réunions par an. Maintenant il faut faire face à au moins quatre réunions, avec les frais de déplacement élevés pour les vols réguliers. En outre, il faut élaborer les comptes rendus, les traduire et les distribuer. Les coûts de toutes ses activités s'élèveront à environ 7 600 euros par an. Les détails de ce calcul se trouvent dans le document de séance.

### **b. Développement futur des travaux avec la participation des Vice-présidents**

La Présidente Busetti a déjà proposé qu'à l'avenir, d'autres membres du CIP-IRV (membres du Bureau exécutif – délégués) participeront, à tour de rôle, aux réunions de COPA/COGECA. Cette proposition a fait l'objet d'un consensus général.

### **c. Etat de l'élaboration du site web du CIP-IRV**

Le nouveau site web du CIP-IRV qui est actuellement en train d'être élaboré, est présenté en ligne.

### **d. Perspectives financières 2018**

Les détails se trouvent dans le document de séance.

Les dépenses fixes (rémunérations) n'ont pas été valorisées depuis 2006, la charge de travail a pourtant fortement augmenté.

Les délégués sont priés de bien vouloir demander aux associations membres si elles seraient prêtes à accepter une augmentation des cotisations de 10 % à partir de 2018.

Conformément aux perspectives financières, le financement des activités ordinaires est assuré jusqu'en mars 2018, mais uniquement à condition que les cotisations soient augmentées de 10 % et que tous les membres aient réellement versé les cotisations majorées au cours des trois premiers mois de l'année 2018.

En vue de la charge de travail accrue, le Bureau exécutif du CIP-IRV décide d'augmenter la rémunération du Secrétaire général de 300 à 400 euros et de l'assistante de 100 à 120 euros par mois à partir du 1er juillet 2017.

**e. Préparation de l'Assemblée générale le 23 janvier 2018 en Suisse**

On préparera une circulaire à tous les membres qui les invitera à confirmer leur participation.

**8. Divers**

Plus d'interventions. La réunion est close à 19 h 30.

---